

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
**Commune de
LESCUN**
Séance du 3 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Date de convocation : 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane

Absents : Mme LARRIEU Jacqueline, Mme LOPEZ Hélène

Procurations : Mme LARRIEU Jacqueline à Mme POMPIGNAC Maud

Secrétaire de séance : Mme ASSERQUET Françoise

2023-D05 Objet : Mise à disposition d'une parcelle communale au GAEC Ourbiet

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La Maire informe le conseil municipal que le GAEC Ourbiet, situé 2351 RD 340 à Lescun, et représenté par Mégane Rachou et Julien Blanquet, éleveurs d'ânesses laitières, demande à bénéficier de surfaces pâturables communales.

Elle rappelle que la municipalité en 2019 avait prêté à Julien Blanquet lors de son installation la parcelle communale correspondant à l'ilot 5 de la zone Landrosque pour une durée de 4 ans, d'une surface de 24.31 ha. L'exploitation agricole de Julien Blanquet n'a pu agrandir ses surfaces pâturables que de 3ha depuis 4 ans.

Considérant l'installation de Mégane Rachou en qualité de co-gérante du GAEC Ourbiet, et sa demande motivée après lecture de son courrier.

Précisant que le troupeau d'ânesses s'agrandit avec l'installation de Mégane Rachou.

Considérant que dans l'attente que se libèrent des surfaces pâturables à Lescun, le GAEC Ourbiet nécessite un soutien de la commune pour la viabilité de son exploitation.

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir les agriculteurs locaux et leur permettre de développer leur exploitation.

La Maire propose de mettre à disposition cette même parcelle de Landrosque à titre gracieux et de manière provisoire, pour une durée de 4 ans au GAEC Ourbiet.

Mme Mégane RACHOU ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette mise à disposition

CHARGE la Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

